

DEPARTEMENT

DEUX-SEVRES

Accusé de réception en préfecture
079-217903202-20251124-3-13-11-2025-DE
Date de télétransmission : 24/11/2025
Date de réception préfecture : 24/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SURIN

Séance du 13 novembre 2025

Nombre de membres	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	12

Date de la convocation
6 novembre 2025

Numéro délibération
3-13/11/2025

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture



Et publication

26/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 novembre à 20 h 30, le conseil municipal de Surin s'est réuni à la mairie de Surin sous la présidence de Monsieur Philippe Jeannot, Maire.

Membres présents : MM. Mozzi-Ravel Jacques, Delplancq Thierry, Mmes Raphel Hélène, Quinard Christine, MM. Chasseau Fabrice, Weill Rémi, Riccucci Sébastien, Blanchet Bernard, Mme Kilque Sylvie, Mme Dubois-Massé Annie et M. Vandé Yves

Membres absents : Mme Fourré Cindy et M. Brun Samuel

Quorum : 8

Secrétaire : M. Blanchet Bernard

Objet de la délibération : **Dénonciation de la convention logement locatif**

En 1994, la commune a établi une convention avec la Préfecture concernant le logement locatif à côté de la mairie. Cette convention a permis à la collectivité de bénéficier de subventions pour la remise en état du logement conditionnées par la mise en location à des familles répondant à des critères sociaux. Cette convention avait initialement une date d'expiration au 30 juin 2009. La préfecture nous a informé qu'il fallait la dénoncer. Il y a 2 moyens pour cela : par acte authentique ou par acte administratif.

Après échange, le conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité, autorise à effectuer les démarches pour dénoncer cette convention soit par acte authentique soit par acte administratif.

Pour copie conforme, Surin le 13 novembre 2025,

Président	Secrétaire
P. Jeannot	B. Blanchet